

Direction Assistance Juridique
Prévention Commission de Sécurité

Alès, 12/11/2024

Affaire suivie par : Laurent GARCIA
Tél. : 04 66 56 10 73 – 11 85
Fax : 04 66 56 42 60
Mail: erp@ville-ales.fr

EHPAD ROCHEBELLE SAMDO
Monsieur le Directeur
17 RUE DES CHATAIGNIERS
30100 ALES

N/Réf : IS/LG/MC-2021- 0733

Objet : PV visite du 12/11/2024

PJ : 1 -

Recommandé avec A.R.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport de la visite périodique de votre établissement « EHPAD ROCHEBELLE SAMDO » en date du 12/11/2024.

La commission de Sécurité a émis un avis :

Favorable Défavorable
 Autre.....

Son exploitation est :

autorisée non autorisée
 sans prescriptions avec des prescriptions*

*Prescriptions à lever à compter de la réception de ce courrier

sous 3 mois

Je vous laisse le soin de faire parvenir au Secrétariat de la Commission Communale de Sécurité tout document attestant de la levée des prescriptions (en utilisant les numéros de prescription du P.V.) par un organisme agréé et/ou habilité, avant le terme du délai prescrit à :

erp@ville-ales.fr ou

MAIRIE D'ALES

Secrétariat de la Commission Communale de Sécurité
9 Place de l'Hôtel de Ville
30115 ALES CEDEX

Dans l'attente,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Pour le Maire,
Par délégation à la CCS

Laurent RICOME Daniel CANAL
 Gérard PALMIER Bruno MAZUC

Mairie d'Alès – 9 place de l'Hôtel de ville – BP40345, 30115 Alès Cedex

tél. 04 66 56 11 00 – www.alescevennes.fr

Alès est ville Porte des « Causses-Cévennes ». Patrimoine mondial de l'humanité.



**PROCÈS-VERBAL DE
VISITE PÉRIODIQUE
DU 12/11/2024**

Avis conclusif de la Commission Communale de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

**EHPAD ROCHEBELLE SAMDO
17 RUE DES CHATAIGNIERS
30100 ALES**

**ERP de type J de 4ème catégorie
Code établissement : E00701107 000 10**

**Avis conclusif de visite de la commission communale d'Alès
pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique
dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur**

- Vu l'avis émis par la direction départementale des **Services d'Incendie et de Secours du Gard** ou son représentant,
- Vu l'avis émis par le **Technicien de la ville d'Alès en sécurité.**
- Vu l'avis émis par le **Chef de la Circonscription de la sécurité publique** ou son représentant,

AVIS FAVORABLE
 avec prescription(s) mentionnée(s)
au rapport de visite

SANS AVIS LORS DE LA VISITE
(Art. 48 du décret 95-260 du 08 mars 1995)

AVIS DEFAVORABLE

AJOURNE

Observations :

Pour le Maire, Par délégation à la CCS



Laurent RICOME Daniel CANAL
 Gérard PALMIER Bruno MAZUC

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GARD**

Groupement Fonctionnel PRÉVENTION
Secteur Cévennes-Aigoual
180 ZA de Labahou
30140 ANDUZE

RÉF : GF PRÉV/N°2024-002343/OV/SM

☎ : 0466053314

Mail : s.menouillard@sdis30.fr

RAPPORT DE VISITE

COMMISSION DE SECURITE

GROUPE DE VISITE

COMMUNE	:	ALES		
ADRESSE	:	RUE DES CHATAIGNIERS		
ÉTABLISSEMENT	:	EHPAD - ROCHEBELLE		
CODE	:	E00701107-000		
DERNIÈRE	:	16/11/2021	PUBLIC	: 92
PROCHAINE	:	2027	PERSONNEL	: 15
DATE VISITE	:	12/11/2024	TOTAL	: 107
OBJET	:	Visite périodique		

I. CLASSEMENT - TEXTES

L'établissement est soumis au Code de la Construction et de l'Habitation art. R.143-1 à R.143-47 et R.184-4 à R.184-5 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP), au Décret n° 95-260 du 8 mars 1995, à la circulaire NOR.INT.E.90.00246.C du 15 novembre 1990.

Ainsi qu'aux arrêtés du :

25 Juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP).

19 Novembre 2001 modifié portant approbation des dispositions particulières du type J (Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées).

Il se classe en **TYPE J** de **CATÉGORIE 4**.

II. PRÉSENTATION ET DESCRIPTIF SOMMAIRE

2/1 - Historique :

Cet établissement, ouvert au public depuis 2008, est régulièrement suivi.

- Le 16/11/2021 - Dernière visite périodique en avis favorable.

2/2 - Descriptif :

Cet établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'une capacité de 63 lits + 6 accueils de jour se développe sur 4 niveaux dont 2 accessibles directement de l'extérieur.

Rez-de-chaussée :

- 1 zone technique non accessible au public,
- 1 zone salle à manger avec une grande cuisine et salon,
- 1 zone administrative.

1^{er} étage : (20 lits) :

- 1 zone « cantou » de 14 chambres,
- 3 chambres d'hébergement temporaire (115, 116 et 117),
- 1 accueil de jour de 3 lits,
- 1 zone soins (kiné, médecin, infirmerie).

2^{ème} étage : (24 lits) :

- 24 chambres.

3^{ème} étage : (22 lits) :

- 22 chambres.

Dispositions complémentaires :

- PBDN > 8m ;
- voie échelle sur les 2 façades principales (nord et ouest) ;
- structure stable au feu 1h et plancher coupe-feu 1 h ;
- charpente par fermettes bois dans combles, recoupées tous les 100 m² protégées par plancher coupe-feu de degré ½ h et surveillées par détection automatique ;
- 2 escaliers à l'air libre et 1 encloisonné ;
- distribution par cloisonnement traditionnel ;
- recoupement zone J10, (2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} niveau) capacité < 14 lits ;
- locaux à risques particuliers d'incendie :
 - o offices dans les étages considérés locaux à risque courant (P<20kW),
 - o locaux techniques au rez-de-chaussée (vestiaires, lingerie, stockage, déchets, poubelles, TGBT),
 - o locaux à risques importants : chaufferie ;
- grande cuisine au rez-de-chaussée ;
- 1 ascenseur et 2 monte-malades (non arrêt ascenseur) ;
- désenfumage mécanique :
 - o des circulations horizontales,
 - o salon ouvert sur la circulation au rez-de-chaussée,
 - o un espace vie à chaque étage ;
- désenfumage naturel :
 - o 1 escalier encloisonné (+ 2 escaliers à l'air libre) ;
- chauffage réalisé par chaufferie gaz de ville dans local isolé LRI ;
- éclairage de sécurité par double balisage dans la partie la plus récente (BAES) ;
- groupe électrogène avec cuve rétention fuel intégrée. Reprise de l'ensemble du bâtiment ~ 170 KVA ;
- système d'alarme incendie (SSI) de catégorie A, installé dans une armoire vitrée à l'accueil (RDC) :
 - o un équipement d'alarme du type 1 sans temporisation avec report d'alarme générale sélective sonore et lumineuse. Répétiteur d'alarme à chaque étage ;
- 1 poteau d'incendie en limite de propriété.



III. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES RÉGLEMENTAIRES

REGISTRE DE SÉCURITÉ	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	TENU À JOUR	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
----------------------	---	-------------	---

NATURE DE LA VÉRIFICATION		VÉRIFICATIONS		NB OBS	NB OBS LEVÉES	LEVÉES PAR
VÉRIFICATIONS TECHNIQUES (1) Nota GE 10 - Technicien compétent		ORGANISME	DATE			
PORTE À EFFACEMENT LATÉRAL	CO 48	TKE	23/10/2024			
INSTALLATIONS DE DÉSENFUMAGE (Naturel + mécanique) Triennale (mécanique)	DF 10	VERITAS SLMI	07/11/2024 25/06/2024	2		
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE Installations de production de froid Ramonage des conduits	CH 58	VERITAS STERM	15/01/2024 21/02/2024			
INSTALLATIONS DE GAZ Attestation d'étanchéité	GZ 28 GZ 30	VERITAS	15/01/2024			
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	EL 19	VERITAS	ERP 14/12/2023			
			CT 14/12/2023	3	3	Interne
ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ	EC 15		14/12/2023			
ASCENSEUR Quinquennale	AS 9	VERITAS TKE	05/03/2024 23/10/2024	5	3	TKE
INSTALLATIONS DE CUISINE Appareil de cuisson/hotte/dispositif sécurité	GC 22	VERITAS STERM	15/01/2024 20/12/2023			
SYSTÈME SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) Triennale	MS 73 MS 68	VERITAS	07/11/2024	6		Administratif
SYSTÈME SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) Contrat d'entretien	MS 73 PE 4 MS 68	CHUBB	08/10/2024			
INSTALLATION DE DÉTECTION	MS 73 PE 4					
ALARME INCENDIE	MS 73					
EXTINCTEURS	MS 73	SLMI	25/06/2024			
GROUPE ÉLECTROGÈNE	EL 7	MONTPELLIER PL	10/06/2024			

AUTRES VÉRIFICATIONS	ORGANISME		DATE	
FORMATION DU PERSONNEL J35-M29-N17-020-P21-S18-W13-Y19	Interne		2024 - Ensemble du personnel	
DERNIER EXERCICE ÉVACUATION	OUI	NON	DATE	DURÉE
	X		05/2024	2 exercices

- (1) Article GE 10 : La date, le nom du vérificateur et l'objet des vérifications doivent être inscrits au registre de sécurité. Ce relevé doit, en fonction des précisions apportées dans le règlement de sécurité, mentionner l'état de bon fonctionnement et d'entretien des installations vérifiées.
- (2) En complément à l'article GE 10, le relevé des vérifications mentionnera, article par article, les anomalies constatées avec leurs localisations et commentaires explicatifs.

IV. CONSTAT DE VISITE

4/1 - Visite :

La commission communale d'Alès est reçue par Mme Ghyslaine BORGHERO (directrice)

L'exploitant déclare à la commission qu'il n'a pas effectué de travaux de rénovation ou d'aménagement depuis la dernière visite périodique.

Les prescriptions particulières émises par la COMMISSION COMMUNALE D'ALES pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les E.R.P en date du 16/11/2021 sont levées.

4/2 - Essais de fonctionnement effectués :

DISPOSITIFS - Type J	OBSERVATIONS	S	NS	NV
LIGNE ADSL SECOURUE		X		
ÉLECTRICITÉ Essai sans coupure d'urgence (normal, ondulé)		X		
GROUPE ÉLECTROGÈNE	Visuellement	X		
ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ BAES avec reprise par groupe électrogène				X
SSI - SCENARIOS		X		
1/ Détection local				
- Évacuation : <i>AGS + déverrouillage issues de secours</i>	R+2 chambre 218 zone 13.11	X		
- Compartimentage zone sinistrée : <i>fermeture portes + clapets CF + non arrêt de l'ascenseur</i>		X		
- Corrélation information adresse : <i>SSI + TRE</i>		X		
2/ Détection circulation				
- Évacuation : <i>AGS + déverrouillage issues de secours</i>	R+2 zone 14.005	X		
- Compartimentage zone sinistrée : <i>fermeture portes + clapets CF + fermeture de l'ensemble des portes des escaliers asservis + non arrêt de l'ascenseur</i>		X		
- Désenfumage zone sinistrée : <i>interverrouillage des autres niveaux desservis par le même conduit + arrêt de la ventilation de confort (sauf VMC)</i>		X		
- Corrélation information adresse : <i>SSI + TRE</i>		X		
DÉSENFUMAGE NATUREL	Vérin de l'ouvrant en façade fonctionne mal		X	
DÉSENFUMAGE MÉCANIQUE		X		
DÉSENFUMAGE ESCALIERS				X
ISSUES DE SECOURS	Entrée et R+2	X		
PORTES AUTOMATIQUES Essai sans coupure électrique		X		
CUISINE Action coupure d'urgence appareils de cuisson et maintien du fonctionnement de la hotte	Visuellement	X		

S : Satisfaisant

NS : Non Satisfaisant

NV : Non vérifié





V. PRESCRIPTIONS

N°	PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES
1	Lever les observations émises dans le rapport concernant le désenfumage et l'ascenseur (GE 6 à 10).
2	Régler le dispositif de la porte de l'escalier encloué afin de permettre une évacuation sûre et rapide du public (Art. CO 45 § 2).
3	Régler le vérin du système de désenfumage afin de maintenir praticables les cheminements destinés à l'évacuation du public et de faciliter l'intervention des secours (Art. DF 1).
4	Faire contrôler à l'extérieur l'extincteur du groupe électrogène (Art. MS 73 § 2).

N°	PRESCRIPTION GÉNÉRALE
1	<p>Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les réglementations en vigueur.</p> <p>Le contrôle exercé par l'administration et la Commission de Sécurité, ne dégage pas les constructeurs, installateurs et exploitants des responsabilités qui leur incombent personnellement (art. R.143-34 à 36 du Code de la Construction et de l'Habitation).</p>

Nota : Les prescriptions énumérées ci-dessus ne sont pas limitatives et ne sauraient dispenser le constructeur, le propriétaire et l'exploitant de se conformer aux diverses réglementations en vigueur s'appliquant ou pouvant s'appliquer à cet établissement.

VI. CONCLUSION

La COMMISSION COMMUNALE D'ALES estime que le niveau de sécurité est satisfaisant après contrôle :

- des vérifications techniques,
- des moyens de secours,
- de la visite de l'établissement,
- de la réalisation des essais.

Le Rapporteur



